Appel à Projets AEU®

Approche Environnementale de l'Urbanisme

2011

Présentation de l'outil de suivi-évaluation

Outil de suivi-évaluation de la démarche AEU®

Cet outil de suivi-évaluation est à remplir par le référent de l'étude AEU® au sein de la Maîtrise d'Ouvrage.

Présentation de l'outil

L'outil de suivi-évaluation de la démarche AEU® a plusieurs fonctions :

- Il constitue un des livrables à remettre à l'ADEME Ile-de-France à chacune des étapes de la démarche AEU®
- Il servira de base à la commission ADEME Ile-de-France pour l'attribution de l'aide financière. (cf. règlement appel à projets)
- Il permet de capitaliser les expériences de démarches AEU® franciliennes

L'outil de suivi-évaluation est basé sur la méthodologie de la démarche AEU® et porte sur les thèmes environnementaux suivants : Energie et Climat, Eau, Déchets, Déplacements, Environnement Sonore, Sites et Sols Pollués, et Biodiversité et Paysage. Néanmoins, la réflexion globale sur le projet doit s'ouvrir à d'autres thématiques afin de garantir une qualité de projet au regard de l'ensemble des enjeux du développement durable (mixité sociale, développement économique local…). L'outil de suivi-évaluation est structuré à partir des 4 étapes d'une démarche AEU® et présente deux types d'indicateurs :

- Des indicateurs de démarche, concernant les moyens mobilisés et les actions réalisées pour la conduite de l'étude AEU®.
- Des indicateurs thématiques, concernant les impacts et effets de l'AEU® sur le contenu du projet.

Evaluation

La qualité de la démarche AEU® et la plus-value apportée au projet qu'elle accompagne seront mesurées en fonction de :

- la nature des enjeux analysés,
- les croisements entre les thématiques,
- du rôle d'animation, de mise en débat et de réflexions pour la définition et la transcription d'objectifs environnementaux quantitatifs et qualitatifs dans des documents politiques et techniques engageants,
- la nature des documents politiques et techniques garantissant la qualité du projet…

L'outil met l'accent sur un certain nombre d'étapes clefs et de fondamentaux pour la conduite de la démarche AEU® qui seront évalués de manière prioritaire. La démarche AEU® ne devra cependant pas se limiter à ce strict contenu et s'adaptera au contexte du projet.

Mode d'emploi pour le maître d'ouvrage :

- L'outil a été réalisé pour les projets de planification et d'aménagement. La lecture de l'outil doit être adaptée au regard du type de projet que la démarche AEU® accompagne.
- Aucune démarche AEU® n'est identique et ne doit être figée par cet outil : des questions posées à une étape, pourront être naturellement traitées plus tôt ou plus tard dans la démarche, et dans ce cas signalé dans l'outil.
- À chaque étape de la démarche, l'outil de suivi-évaluation et les éléments non précisés au stade de la pré-inscription lors de l'appel à projets seront complétés par la maîtrise d'ouvrage. Les livrables fournis appuieront l'évaluation du projet par l'ADEME Ile-de-France. Il est donc important de bien faire apparaître dans l'outil les références précises des documents appuyant les réponses données.
- A l'étape 1, les trois ou quatre thématiques considérées comme prioritaires par la maîtrise d'ouvrage devront être mises en évidence. Néanmoins, l'ensemble des thématiques devra être examiné par la maîtrise d'ouvrage tout au long de la démarche AEU®.

Cet outil est en cours d'élaboration par l'ADEME Ile-de-France. Sa structure générale est présentée ci-après. Sa forme détaillée sera disponible ultérieurement.

STRUCTURE GENERALE DE L'OUTIL DE SUIVI-EVALUATION

ÉTAPE PREALABLE : L'ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE AEU®

Cette étape préalable rappelle les éléments de contexte du projet pour comprendre les apports de la démarche AEU® dans le cadre du projet et établit un état des lieux avant le démarrage de l'AEU®. Il s'agira des éléments figurant dans la fiche de pré-inscritpion.

ÉTAPE 1 : ANALYSE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'étape 1 de l'AEU® sur l'analyse croisée des enjeux sur le territoire de projet est essentielle dans une démarche AEU®, elle préfigure la réussite de la démarche.
Les indicateurs viseront à apprécier :

- l'organisation de la conduite de projet et l'animation de la démarche par le prestataire AEU® en lien avec le contexte technique, politique et territorial du projet.
- les réflexions engagées sur l'ensemble des thématiques environnementales, l'analyse croisée des différentes thématiques ayant conduit à la formulation des enjeux pour le projet.

INDICATEURS DE DEMARCHE	Documents de référence appuyant la réponse (N° pages)
• **Questions** pour mesurer la qualité de la démarche à cette étape • **Sous-questions** pour apprécier la qualité de la réponse à la question principale	ex : compte-rendu COPIL N°1, page X -État des lieux, page X
INDICATEURS THEMATIQUES	Documents de référence
ENERGIE ET CLIMAT (Priorité N°X)	
• **Questions**	ex : Etat des lieux, page X
EAU (Priorité N°X)	
• **Questions**	
DEPLACEMENTS ET MOBILITES (Priorité N°X)	
• **Questions**	
DECHETS (Priorité N°X)	
• **Questions**	
BIODIVERSITE ET PAYSAGE (Priorité N°X)	
• **Questions**	
ENVIRONNEMENT SONORE (Priorité N°X)	
• **Questions**	
SITES ET SOLS POLLUES (Priorité N°X)	
• **Questions**	
AUTRES THEMES CHOISIS PAR LA COLLECTIVITE (Facultatif)	

ÉTAPE 2 : DEFINITION ET VALIDATION D'OBJECTIFS PARTAGES

Au regard des éléments de contexte mis en lumière dans l'étape précédente, l'évaluation de l'étape 2 de l'AEU® portera sur la définition d'objectifs et d'orientations pour le projet.
Elle devra permettre d'apprécier à la fois la méthode choisie pour formuler les ambitions environnementales de même que les objectifs précis et partagés fixés à l'issue de cette étape.

INDICATEURS DE DEMARCHE
INDICATEURS THEMATIQUES

ÉTAPE 3 : APPROBATION ET TRANSCRIPTION DES OBJECTIFS DANS LES DOCUMENTS CONTRACTUELS, TECHNIQUES (CCTP, CHARTE…) OU REGLEMENTAIRES (PLU, SCOT)

L'évaluation de l'étape 3 portera sur la déclinaison des objectifs et orientations dans le projet.
Elle permettra d'apprécier les apports de l'AEU® sur le projet de manière globale et transversale par des questions sur :

- la nature des objectifs validés politiquement puis transcrit dans des documents réglementaires et contractuels. Il s'agit d'apprécier le niveau d'ambition final par rapport aux objectifs du Grenelle, au contexte francilien et aux enjeux et objectifs définis dans les étapes précédentes.
- la méthode utilisée pour la transcription des objectifs de l'étape 2 en engagements précis

INDICATEURS DE DEMARCHE
INDICATEURS THEMATIQUES

ÉTAPE 4 : MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE DE SUIVI DU PROJET

L'évaluation de l'étape 4 portera sur les mesures d'accompagnement aux étapes ultérieures de projet. Elle interrogera les actions d'accompagnement mises en place pour assurer le suivi et la concrétisation de ces engagements au fur et à mesure de l'avancement du projet (tableaux de bord, grille d'évaluation, réunions d'information, documents de communication…)

INDICATEURS DE DEMARCHE
INDICATEURS THEMATIQUES